

COMMISSARIAT AUX
SERVICES EN FRANÇAIS

700, rue Bay, bureau 2401
Toronto ON M7A 2H8

☎ 1 866 246-5262 / 416 314-8013

☎ 416 314-8331

@ flsc-csf@ontario.ca

www.csf.gouv.on.ca

OFFICE OF THE FRENCH LANGUAGE
SERVICES COMMISSIONER

700 Bay Street, Suite 2401
Toronto ON M7A 2H8

☎ 1 866 246-5262 / 416 314-8013

☎ 416 314-8331

@ flsc-csf@ontario.ca

www.flsc.gov.on.ca



Le 22 juin 2010

Monsieur Larry O'Brien
Maire
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Avenue Ouest
Ottawa Ontario K1P 1J1

Monsieur le Maire,

J'ai récemment pris connaissance du projet de revitalisation du parc Lansdowne à Ottawa et j'aimerais vous faire part de mes préoccupations à cet effet en ce qui concerne les obligations légales et linguistiques des promoteurs.

Il ne fait aucun doute que le parc Lansdowne permet aux Ottavians de s'enorgueillir de ce site unique qui constitue un véritable joyau municipal. De plus, cet attrait touristique s'inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi qu'au patrimoine de la Capitale nationale. L'attrait touristique que confère ce parc n'est plus à prouver et vos citoyens ont de quoi en être fiers.

Cela dit, le projet de réaménagement et de transformation de ce parc m'inquiète au plus haut point. Tout porte à croire que les promoteurs n'auraient aucune obligation à offrir des services en français et en anglais, ce qui me préoccupe grandement en termes de respect, reconnaissance et développement de la communauté francophone de la région d'Ottawa. L'impact d'une telle avenue est considérable au plein épanouissement ainsi qu'à la vitalité des francophones.

Dans mon dernier rapport annuel publié en juin 2010 intitulé « *L'accès aux solutions* », j'ai largement fait état des services offerts par les tiers. J'ai même enjoint au gouvernement de prendre une décision dans ce dossier pour mettre fin aux échappatoires de la *Loi sur les services en français* dans l'offre de services via les tiers ou par des organismes qui se voient déléguer des responsabilités provinciales. Permettez-moi de vous partager les mêmes préoccupations à cet égard. Le fait que la revitalisation du parc soit menée par un promoteur externe et privé ne doit miner ni porter atteinte en rien à la possibilité d'avoir accès à des services bilingues sur le territoire de la Ville d'Ottawa.

.../2



Une fois revitalisé, le parc constituera une vitrine de choix pour mettre en valeur les attraits de la ville et de la Capitale nationale, dont assurément la présence des deux groupes de langues officielles. Il est primordial d'accorder une place égale au fait français et de garantir l'accès aux services de qualité équivalente autant pour les francophones que pour les anglophones. Selon moi, il importe que les partenaires et les fournisseurs de services, avec lesquels vous signerez des ententes, aient un impact direct sur l'offre de services et de programmes municipaux en français. Pour ce faire, l'esprit de la *Politique de bilinguisme*, dont s'est dotée la ville en 2001, devrait régir la gestion du complexe en voie d'élaboration, de même que tous les services qui seront éventuellement offerts, incluant ceux de l'industrie privée.

Je vois là une occasion en or pour la Ville d'Ottawa de faire preuve de leadership dans le dossier du bilinguisme et de renouveler son engagement envers sa communauté francophone. Il ne suffit que de mettre de l'avant les mécanismes nécessaires afin que leurs droits soient prévus et respectés.

D'autant plus qu'il importe, comme je l'ai rappelé dans mon dernier rapport annuel, que les institutions telles que la ville d'Ottawa mettent tout en œuvre afin de créer des environnements qui susciteront la demande de services en français, non seulement de la part des francophones de l'Ontario, mais de tous les visiteurs francophones du Canada et de l'étranger. L'argument du libre marché n'est pas du tout convaincant en situation minoritaire. Dans ce contexte, il faut offrir activement un service en français afin que le citoyen francophone retrouve confiance et demande ses services en français.

Je crois fermement qu'avec l'appui de votre conseil municipal, qui a aussi reçu cette lettre, vous serez à même de prendre la meilleure décision en faveur des communautés de langues officielles de votre région et que vous assurerez ainsi leur pérennité pour des générations à venir.

Je demeure à votre entière disposition pour discuter de ce projet et de la question des obligations à prévoir en matière d'offre de services en français et en anglais.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le commissaire aux services en français,



François Boileau